

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

LES NOTES GÉNÉRALES ET LES DÉTAILS TYPIQUES S'APPLIQUENT À TOUTES LES CONDITIONS STRUCTURELLES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET DE DÉTAILS OU DE RENVOIS SPÉCIFIQUES DANS LES DESSINS DE CHARPENTE.

LES PRÉSENTES NOTES AINSI QUE LES DÉTAILS ET DESSINS CONNEXES DEVRONT ÊTRE LUS CONCURRENTEMMENT AVEC LE DEVIS SE RAPPORTANT AU PROJET EN COURS.

FONDACTIONS

OUVRAGE D'ASSISE :

TOUTES LES FONDACTIONS DEVRONT ÊTRE SUPPORTÉES PAR UN SOL NATUREL, NON MODIFIÉ ET SAIN; LE TOUT DEVRA AUSSI ÊTRE CONFORME AU RAPPORT DES SOLS, SELON CE QUI SUIT :

NUMÉRO : 131-20711-06

DATE : LE 17 JANVIER 2014

PRÉPARÉ PAR : WSP CANADA INC.

VALEURS D'APPUI ÉTABLIES COMME SUIT :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, DE 250 kPa (« SLS ») ET 325 kPa (« ULS »)

TOUTES LES SURFACES D'APPUI DEVRONT ÊTRE APPROUVÉES PAR UN EXPERT-CONSEIL EN GÉOTECHNIQUE ET CE, AVANT DE COULER DU BÉTON.

SE REPORTER AU DEVIS AFIN DE RETROUVER LES PROCÉDURES D'EXCAVATION, DE REMBLAYAGE APRÈS EXCAVATION ET D'ASSÈCHEMENT.

RECouvreMENT CONTRE LE GEL :

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES ET À L'EXTÉRIEUR, LE FOND DES EMPATTEMENTS DEVRA PRÉSENTER UN RECouvreMENT DE PROTECTION CONTRE LE GEL D'AU MOINS 1 800 mm ET CE, JUSQU'AU NIVEAU DU TERRASSEMENT DÉFINITIF ET CE, Y COMPRIS LES EMPATTEMENTS DANS LES ZONES NON CHAUFFÉES DU SOUS-SOL AU COURS DE TRAVAUX RÉALISÉS EN HIVER, PRÉVOIR UNE PROTECTION CONTRE LE GEL À L'EMPLACEMENT DE TOUTS LES EMPATTEMENTS.

TOUTS LES OUVRAGES EN BÉTON DEVRONT ÊTRE CONFORMES AUX PLUS RÉCENTES ÉDITIONS DES NORMES CAN/CSA-A23.1 ET CAN/CSA-A23.3 DE LA CSA ET CE, COMPTE TENU DES PRESCRIPTIONS ADDITIONNELLES SUIVANTES :

EMPLACEMENT	RÉSISTANCE MIN. DU BÉTON APRÈS 28 JOURS DE MÛRISSEMENT	AFFAISSEMENT	CLASSE D'EXPOSITION	REMARQUES
	MPa	mm		
DALLE SUR LE SOL	25	75	N	
REBORD À L'EXTÉRIEUR	25	100	F-2	
PILIER À L'EXTÉRIEUR	35	100	C-1	
PILIER D'EMPATTEMENT ET MURS DE FONDATION	25	100	F-2	
DALLES D'ENTRETIEN MÉNAGER	25	100	N	

NE PAS RAJOUTER D'EAU AU BÉTON SUR LE CHANTIER. LE TOUT AUQUEL L'ON AURA RAJOUTÉ DE L'EAU SERA TOUT SIMPLEMENT REJETÉ; DANS UN AUTRE TEMPS, TOUT BÉTON NE RÉPONDANT PAS AUX EXIGENCES DU DEVIS SERA AUSSI REJETÉ PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. IL SERA INTERDIT D'UTILISER DES ADDITIFS AU CHLORURE DE CALCIUM.

ABRÉVIATIONS

LES ABRÉVIATIONS CI-APRÈS PEUVENT AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CES NOTES ET DESSINS :

@	ESPACEMENT D'ENTRAXE	m	MÈTRES
A.B.	BOULONS D'ANCRAGE	MAX.	MAXIMUM
ARCH.	ARCHITECTURE	MECH.	MÉCANIQUE
B	AU BAS	NF	FAÇADE RAPPROCHÉE
c/c	INTERVALLE D'ENTRE AXES	N.T.S.	PAS À ÉCHELLE
⊕	LIGNE MÉDIANE	OF	FAÇADE EXTÉRIEURE
CONT.	EN CONTINU	PL	PLAQUE
EA	CHAQUE OU CHACUN	SMR	ARMATURES STANDARD À MAÇONNERIE.
EE	À CHAQUE EXTRÉMITÉ		EN FORME D'ÉCHELLE ET DE TYPE GALVANISÉ; 2
EF	CHAQUE FAÇADE		TIGES LATÉRALES DE 3,66 mm DE DIAMÈTRE.
EL	ÉLÉVATION	SW	MUR DE CISAILLEMENT
ES	DE CHAQUE CÔTÉ	T	AU HAUT
EW	DANS CHAQUE SENS	TOW	PARTIE SUPÉRIEURE DU MUR
EX	EXISTANT	TYP.	TYPIQUE
FF	FAÇADE ÉLOIGNÉE	UN	À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES
H	À L'HORIZONTALE	UL	COUCHE SUPÉRIEURE
HDMR	ARMATURES ULTRA-ROBUSTES À MAÇONNERIE, EN FORME D'ÉCHELLE ET DE TYPE GALVANISÉ; 2 TIGES LATÉRALES DE 4,76 mm DE DIAMÈTRE.	US	SOUS-FACE
		V	À LA VERTICALE
IF	FAÇADE INTÉRIEURE		
LL	COUCHE INFÉRIEURE		

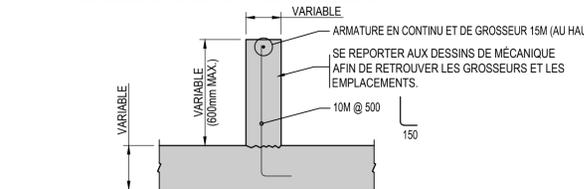
RECouvreMENT DE BÉTON : (À L'ÉTAT DÉGAGÉ, JUSQU'AUX ARMATURES)

DALLES	35mm À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES
MURS ET BORDURES	25mm
REBORD	25mm
PILIER ET COLONNES	40mm (JUSQU'AUX TIRANTS)

BÉTON DIVERS

BORDURES EN BÉTON (À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR MAXIMALE EST DE 600 mm.)

POUR L'ENSEMBLE DES BORDURES EN BÉTON (À MOINS D'INDICATIONS ET DE DÉTAILS CONTRAIRES À CE SUJET), PRÉVOIR UNE BARRE DE GROSSEUR 15M ET EN CONTINU ET À L'HORIZONTALE À MÊME LA PARTIE SUPÉRIEURE ET DES GOIJONS DE GROSSEUR 10M ET À 400 mm DE DISTANCE DE LA DALLE. SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AFIN DE RETROUVER LA PORTÉE, LES DIMENSIONS ET LES EMBLEMES PERTINENTS. AUX ENDROITS REQUIS, PRÉVOIR DES GOIJONS ASSORTIS DEPUIS LES BORDURES JUSQU'AUX MURS DE MAÇONNERIE RENFORCÉS. PRÉVOIR UNE BARRE ADDITIONNELLE ET À L'HORIZONTALE, DE GROSSEUR 10M, À LA MI-HAUTEUR DES BORDURES DONT LA HAUTEUR EST SUPÉRIEURE À 400 mm.



CHARGES LATÉRALES :

SISMOLOGIE :

ÉQUIPEMENT ET ENSEMBLES NON STRUCTURELS

DE CATÉGORIE 5
Cp = 1.0 Ar = 2.5 Rp = 2.5
Ie = 1.0

Ie Fa Sa (0.2) = 0.55

CLASSIFICATION DU SITE : CLASSE « B »

Sp = Cp Ar Ax / Rp
Vp = 0.3 FaSa (0.2) Ie Sp Wp

555, RUE BOOTH: Vp = 4.0kN
601, RUE BOOTH: Vp = 7.5kN
615, RUE BOOTH: Vp = 4.0kN

VENT

q = 0.41 (1 DANS 50 ANS)

p = Iw Ce Cp Cq q

Iw = 1.00 (ULS)

Iw = 0.75 (SLS)

Ce = 1.26

Cg = 2.50

Cp = 0.80

CORNÈRES DE BRIQUES À L'ÉTAT MEUBLE

NOMENCLATURE DES CORNÈRES DE BRIQUES À L'ÉTAT MEUBLE	
ÉCART MAXIMUM	GROSSEUR
DE 0 À 1 200 mm	L100x100x8
DE 1 200 À 2 400 mm	L125x90x8
DE 2 400 À 3 000 mm	L150x100x8

PRÉVOIR UN APPUI D'AU MOINS 150 mm À CHAQUE EXTRÉMITÉ.

National Centre of Expertise
Architectural and Engineering Services
Real Property Services Branch

Centre d'expertise national
Services d'architecture et génie
Direction générale des services immobiliers

Adjeleian Allen Rubeli
Consulting Engineers

75 Albert Street, Ottawa, Ontario
4211 Yonge Street, Toronto, Ontario



AAR PROJECT 2927-08



KEY PLAN
PLAN CLÉ

03	DOCUMENT DE SOUMISSION	2014-12-10
02	DOCUMENT À 99 %, À FAIRE RÉVISER.	2014-07-14
01	DOCUMENT À 86 %, À FAIRE RÉVISER.	2014-05-30

révision	date

	A detail no. n° du détail	
	B location drawing no. n° de localisation	
	C drawing no. n° du dessin	

project project

CHAUFFERIE AUTONOME

555/601/615, RUE BOOTH

drawing dessin

555, RUE BOOTH - NOTES GÉNÉRALES ET PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE

designed A. CHEUNG conçu
date MAY 2014

drawn SUS dessiné
date MAY 2014

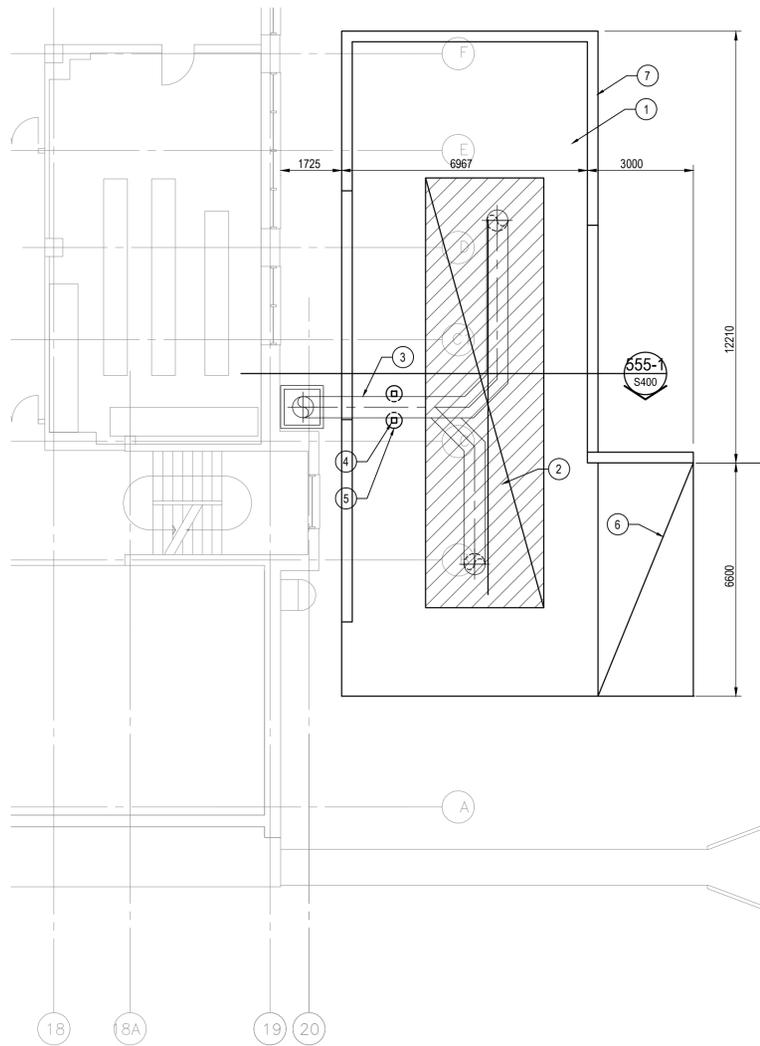
revised A. CHEUNG révisé
date MAY 2014

approved A. CHEUNG approuvé
date MAY 2014

tender TENDER soumission
PWC Project Manager Administrateur de projets TPC

project no. n° du projet
R.060128.003

drawing no. n° du dessin
S200



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU 555 DE LA RUE BOOTH

1 : 100

CHARGES ÉTABLIES :

DALLES EN BÉTON
CHARGE DYNAMIQUE ÉTABLIE = 4.8kPa + CHARGES DE L'APPAREILLAGE